

PRINCE-ÉDOUARD ILE DU :—*Suite.*

ciant les conditions d'admission, 401. Adresse à Sa Majesté à ce sujet, 403. Voir *Adresses*, 2.

2. La chambre en comité au même effet; Résolutions rendant applicables à cette province certaines lois du Canada après son admission, etc., 411. Bill, 412. Voir *infra*, 3.

3. Bill concernant l'admission de cette province dans la Confédération, 410. Lu deux fois, 411. Passé, 425. Par le sénat, 429. S. R., 435. (36 Vic., c. 40.) Voir *Adresses*, 2. *Gouverneur général*, 21.

PRISON CENTRALE, ONTARIO :—Voir *Ontario*.

PRIVILÈGES :

1. L'attention est appelée sur un article du *Courrier d'Outaouais* incriminant deux députés (M.M. Tremblay et Prévost); Article lu par le greffier; Elie Tassé sommé de comparaître, 133. Voir *Chambre des Communes*, 13.

2. Plainte est portée contre un article du *Morning Freeman*, de Saint Jean, N.-B., publié par l'hon. M. Anglin, député, comme renfermant des termes diffamatoires à l'adresse de députés à cette Chambre, etc; Lecture de cet article, 167. Motion, — que cet article est faux, scandaleux et constitue un libelle malicieux, etc; Amendement, — que tout en étant prête à maintenir ses privilèges, la chambre ne croit pas devoir nuire à la liberté de la presse dans ses critiques, etc.; Amendement, — que tout en voyant un libelle dans cet article, la chambre restera à la hauteur de sa dignité en s'en rapportant au verdict de l'opinion publique, — rejeté; Premier amendement, rejeté Motion principale, adoptée, 169.

3. L'hon. M. Dorion soumet à la chambre certains documents qui lui ont été remis, et par lesquels on se plaint de ce que des officiers du gouvernement se sont mêlés de la dernière élection de Chicoutimi et Charlevoix; Lus par le greffier, 190. L'hon. M. Langevin donne des explications et soumet deux lettres et un télégramme, dont le greffier donne lecture, 191. M. Langevin soumet d'autres explications et documents, 333.

4. Un député attire l'attention sur une lettre de M. Griffin, inspecteur des postes, à un buraliste de Welland, écrite pendant la dernière élection, et lui enjoignant de ne pas s'opposer au candidat du gouvernement, 269. Motion, — qu'il est criminel pour un ministre ou officier de la Couronne d'user de son influence dans une élection; que cet acte est contraire à la dignité de la chambre, etc.; que M. Griffin mérite censure; Amendement, — qu'il soit passé à l'ordre du jour; Autre amendement, — qu'il est opportun d'amender la loi électorale de manière à empêcher les officiers publics de prendre part aux élections; Déclaré hors d'ordre; Premier amendement adopté, 298.

5. Comité des privilèges et élections, 5, 18, 19. Questions à lui renvoyées :—Rapport, etc., pour la division ouest de Peterboro, avec instruction de faire rapport sans délai, 6. Cahiers de votation, etc., pour Hagarty et Sherwood (élection de Renfrew, sud), avec instruction de faire rapport sur la conduite des officiers-rapporteurs et secrétaires d'élection, 21. Motion déclarant que les membres ne doivent pas agir comme conseils dans les comités électoraux, avec instruction de faire rapport d'une règle à adopter à cet égard, 147. Instruction de s'enquérir de l'allégation que M. Cutler, député, était payeur sur l'Intercolonial lors de son élection, 285. D'examiner les témoins sous serment dans